



Association France Palestine Solidarité (AFPS)  
21 ter rue Voltaire 75011 Paris  
Tel : 01 43 72 15 79. Fax : 01 43 72 07 25  
Email : [afps@France-palestine.org](mailto:afps@France-palestine.org)  
Site : [www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

## **Imposer le droit pour la justice et la paix. Libération de tous les prisonniers palestiniens !**

A Charm el Cheikh le 8 février 2005, les responsables palestiniens exigeaient, en contrepartie d'une pause dans la résistance armée, que les Israéliens, outre l'allègement des conditions insupportables d'occupation, libèrent les prisonniers politiques palestiniens.

Le gouvernement Sharon s'est engagé à en libérer 900. 500 l'ont été fin février.

Si du côté palestinien l'engagement d'une trêve jusqu'à la fin 2005 est appliqué, côté israélien, rien ne bouge depuis cette libération. Les 400 autres prisonniers attendent toujours de sortir.

Des dizaines d'autres Palestiniens ont depuis été arrêtés par les forces israéliennes et sont détenus. Le droit international stipule qu'il est illégal de détenir un citoyen du territoire occupé sur le territoire de la puissance occupante, tout comme il interdit à l'occupant d'apporter des modifications sur le territoire occupé, sauf pour le bien-être de la population.

Pourtant quelque 7500 prisonniers palestiniens, dont des enfants et des malades, deux élus du Parlement palestinien -les députés Marwan Barghouti kidnappé à Ramallah en avril 2002 et Hussam Khader, arrêté chez lui en avril 2003 au camp de réfugiés de Balata- et un membre du comité exécutif de l'OLP -Abdul Rahim Mallouh- et des dirigeants de formations politiques, moisissent toujours dans les prisons israéliennes : centres d'interrogatoire, prisons centrales ou camps militaires en Israël et, en Palestine occupée, camps militaires ou colonies de peuplement.

Les prisonniers sont détenus dans des conditions scandaleuses, qui ont déclenché la longue grève de la faim menée l'an passé. Près d'un an plus tard, les conditions, d'arrestation et de détention, sont les mêmes, en violation quotidienne du droit humanitaire et des droits humains :

- les humiliations lors des fouilles notamment, les coups, les mauvais traitements, voire la torture sont des pratiques régulières. Les femmes sont souvent mises dans des cellules avec des prisonnières israéliennes de droit commun qui les brutalisent.

- les conditions d'hygiène et sanitaires sont déplorables, les cellules insalubres. L'accès aux soins médicaux est réduit et la vie des prisonniers malades est en danger.

- les détenu/e/s sont privé/e/s de visites, y compris de leurs avocats; les familles sont souvent sans nouvelles et ignorent parfois où sont détenus les leurs, régulièrement déplacés d'une prison à l'autre.

Les enfants subissent directement la violence de l'incarcération. Depuis le début de l'Intifada, 2000 enfants palestiniens ont été emprisonnés. Au 30 janvier 2005, 350 enfants mineurs dont 15 jeunes filles étaient emprisonnés.

Parmi les prisonniers, 6 ont passé plus de 25 ans dans les geôles israéliennes, 11 plus de 20 ans et 297 plus de 10 ans. Le plus ancien prisonnier Saïd Atabeh, est en prison depuis 28 ans.

La plupart des prisonniers palestiniens ont été arrêtés au cours des manifestations et des affrontements avec l'armée d'occupation pour jet de pierres, ou kidnappés lors de rafles massives, ou accusés d'appartenir à des organisations politiques « ennemies ». D'autres ont été arrêtés pour faire pression sur les membres de leurs familles, recherchés par les forces d'occupation, ou parce qu'ils ont dit vouloir mener des actions contre l'occupation.

L'arrestation et la détention de milliers de Palestiniens, civils et militants de la résistance, est une politique bien rôdée qui vise à affaiblir la société et la résistance palestiniennes, à déstructurer la vie familiale et sociale, à intensifier l'écroulement économique.

La stratégie de l'occupant dans sa guerre coloniale est évidente : faire plier le peuple palestinien afin qu'il renonce à ses droits nationaux légitimes et à obtenir l'application du droit international.

Les conditions d'une véritable trêve ont été posées clairement par la direction et la population palestiniennes. Le droit n'est pas négociable : tous les prisonniers doivent être libérés.

Nous demandons au gouvernement français qu'il fasse pression sur le gouvernement Sharon.

Sinon des sanctions, politiques, diplomatiques et économiques doivent être prises tant que les droits humains, humanitaires et le droit international seront bafoués par le gouvernement israélien.

Paris, le 11 avril 2005